



# ASSURANCE “GLOBAL”

La sécurité de nos enfants est notre priorité en toute circonstance, que ce soit :

- Au sein de l'établissement scolaire,
- Sur le trajet de l'école,
- Lors des activités parascolaires au Maroc ou à l'étranger
- Pendant les stages de formation ou d'apprentissage.

## Assurance scolaire “Global”

Assurance scolaire et extrascolaire qui couvre la responsabilité civile de l'élève et ses dommages corporels en cas d'accident survenu au Maroc et à l'étranger (séjour de 15 jours maximum) y compris durant les vacances scolaires.

## Responsabilité civile

- ✓ Dommages corporels: 2 500 000.00 MAD
- ✓ Dommages matériels: 600 000.00 MAD
- ✓ Intoxication alimentaire: 500 000.00 MAD
- ✓ RC Incendie-explosions hors locaux : 300 000.00 MAD
- ✓ RC Dégâts des eaux hors locaux: 300 000.00 MAD
- ✓ Défense et recours ASSURANCE: 50 000.00 MAD

- ✓ Franchise de 1000,00 MAD par sinistre matériel

**Prix: 60 DHS**



06 64 77 73 78



[www.ucpe-tanger.org](http://www.ucpe-tanger.org)



## Indémnités contractuelles:

Elle couvre les dommages corporels en cas d'accident de l'élève survenant durant le trajet, dans les activités scolaires et extra-scolaires :

- ✓ Capital décès 20 000.00 MAD
- ✓ Capital I.P.P (F/se 5%) 80 000.00 MAD

**Frais médicaux et pharmaceutiques remboursés à 100%** à hauteur de **30 000.00 MAD** par élève dont :

- ✓ Lunetterie: Monture: 1 000. 00 MAD Verres: 2 000.00 MAD
- ✓ Frais de recherche et de sauvetage: 1 000.00 MAD
- ✓ Prothèses auditive & orthopédique : 1 000.00 MAD
- ✓ Prothèse dentaire: 1 800.00 MAD
- ✓ Ambulance: 300.00 MAD
- ✓ Frais de rattrapage scolaire : 60.00 MAD
- ✓ Couverture à l'étranger : garantie
- ✓ Activité parascolaire sous couvert de l'association: garantie

## Extension de garanties:

Garantie de versement des capitaux suivants en sus à chaque élève à l'occasion d'accidents survenant pendant les activités extrascolaires (en dehors du cadre scolaire et sans être soumises au contrôle de l'établissement) :

- ✓ Capital décès: 5 000.00 MAD
- ✓ Capital I.P.P : (Franchise absolue 5%) 5 000.00 MAD
- ✓ Frais médicaux et pharmaceutiques 500.00 MAD

## Assistance:

- ✓ Conseil médical téléphonique instantané.
- ✓ Transport par une ambulance simple ou médicalisée si l'état de l'élève nécessite une prise en charge rapide, que l'accident survienne durant les heures de scolarité ou en dehors.
- ✓ Caution d'admission dans une unité hospitalière sans délai.